



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 66454

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la création de l'Agence française de l'adoption (AFA) prévue à l'article 3 de la proposition de loi sur la réforme de l'adoption examinée par l'Assemblée nationale le 12 avril 2005. Il souhaite connaître si une étude d'impact budgétaire a été effectuée quant aux moyens financiers nécessaires pour l'installation et le fonctionnement de l'agence, distinguant les investissements des crédits de fonctionnement en année pleine. Il souhaite, si une telle étude a été réalisée, en connaître les résultats et notamment la part couverte par redéploiement des moyens de l'actuelle mission de l'adoption internationale dont il souhaite que puissent également être communiqués le budget 2005 et les moyens humains éventuellement mis à disposition ainsi que les sources de financement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66454

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5545